



# MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

## AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE 2025-10

Conformément à la loi, la municipalité de Rivière-Beaudette informe la population que le conseil Municipal étudiera une demande de dérogation mineure pour le règlement de zonage portant le numéro de lot 6 232 068 appartenant à Richard Sauvé et Annie Huard lors de la séance ordinaire du conseil le 11 août 2025 à 19h à la Salle communautaire, située au 1010, chemin Sainte-Claire.

La dérogation mineure sur laquelle le conseil municipal de Rivière-Beaudette se penchera est de nature à permettre l'implantation d'une piscine en cour avant secondaire.

Le conseil tient par la présente à informer toutes personnes ou organismes intéressés, qu'ils pourront se faire entendre par le conseil lors de cette assemblée du 11 août 2025 relativement à cette demande.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 18<sup>ième</sup> jour du mois de juillet, deux mille vingt-cinq.

Natasha Pagé,  
Directrice générale

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Natasha Pagé, directrice générale, greffière et trésorière de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 18<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 18<sup>ième</sup> jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq.

---

Natasha Pagé  
Directrice générale, greffière et trésorière